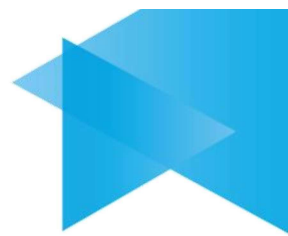




Votre expert QHSE

Industrie Environnement Sécurité

▶ VEILLE ▶ AUDIT ▶ CONSEIL ▶ ETUDES ▶ FORMATION



Cerfa de demande de cas par cas (n°14734)

Ajout d'une ligne de forge et d'une tour aéroréfrigérante

Société STEVENIN

-

Les-Hauts-Rivières (08)

Version	Date
02	Septembre 2022

Parc Technologique Henri Farman 3, rue Max Holste

CS 110 004

51685 Reims Cedex 2

www.ies-qhse.fr

Tel : 03.26.89.66.20 – Fax : 03.26.89.66.29



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Ajout d'une ligne de forge et d'une tour aéroréfrigérante

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Stevenin Nollevaux

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Thierry Latour - Président du directoire

RCS / SIRET

7 8 7 3 2 0 4 1 5 0 0 0 2 1

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-b	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin de pérenniser son activité, la société Stevenin Nollevaux a investi en 2019 dans une nouvelle ligne de forge nommée Lasco 5000. Cette nouvelle ligne prend place dans le bâtiment de production existant.

Cette nouvelle ligne inclue la mise en place d'une nouvelle tour aéroréfrigérante en extérieur, à proximité des 2 tours aéroréfrigérantes existantes.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une modernisation du parc machine sans augmentation notable des capacités de production. En effet, les nouvelles installations permettront de s'assurer du maintien des quantités produites par une fiabilisation de la production (gestion de la maintenance et des pannes machines).

Le bon fonctionnement de cette nouvelle ligne a nécessité la mise en place d'une nouvelle tour aéroréfrigérante.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux se limite à des aménagements à l'intérieur du bâti existant (pour la nouvelle ligne de forge) et à la mise en place de la plateforme d'accueil de la nouvelle tour aéroréfrigérante située à proximité des équipements actuels.

Des aménagements du réseau de collecte des eaux sont également nécessaires afin de prévoir la gestion des eaux de purge de la TAR (canalisation, compteur,...).

Aucun Permis de Construire ou de défrichage n'est nécessaire pour ces aménagements.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issu du projet, l'établissement restera sous le régime de l'enregistrement sous la rubrique 2560 dont la capacité totale est passée de 1 385 kW à environ 1 564 kW. La puissance installée est augmentée par l'installation d'une scie de 25 KW, de la nouvelle ligne de forge comprenant un marteau d'une puissance de 165 kW et également une presse d'ébavurage du 60 kW. L'installation d'un nouveau transformateur de 1000 KVA a été nécessaire pour accueillir la nouvelle ligne de forge.

La société Stevenin Nollevaux possédait 2 tours aéroréfrigérantes, l'installation de la nouvelle ligne de forge a entraîné un besoin en refroidissement plus important et par conséquent l'installation d'une tour supplémentaire d'une puissance de 2093 kW.

L'entreprise dépasse désormais le seuil de l'enregistrement pour la rubrique 2921-1.a avec une puissance thermique évacuée totale de 3 193 kW.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site dispose d'un arrêté préfectoral d'autorisation datant du 4 novembre 1998 (complété par plusieurs APC). Cependant, compte tenu des modifications de la nomenclature des ICPE, le site est désormais soumis à enregistrement sous les rubriques 2560-1 et 2921-1.a.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance thermiques évacuée maximale	3 193 kW
Puissance des machines de production (2560)	1 564 kW
Surface du site	Inchangée (37 000 m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de la Semoy
08800 Les Hautes-Rivières

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 50' 38" 42 Lat. 49° 52' 36" 56

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'exploitation des 2 TAR actuelles ont régulièrement été autorisées par l'administration (AP de 1998, APC de 2006 et APC de 2015). L'exploitation de la nouvelle TAR s'appuie sur les exigences de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des ICPE.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclus dans la ZNIEFF de type 2 n°210001126 (Plateau ardennais).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclus dans le parc naturel régional FR8000048
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune dispose d'un plan de prévention des risques d'inondation. Le site est concerné par une zone constructive sous conditions. Les nouvelles installations ne sont pas touchées par ce PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau destiné à la consommation humaine n'est présente dans l'environnement de l'établissement.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement est limitrophe de la zone Natura 2000 FR2112013 du plateau ardennais.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclu dans le parc naturel régional FR8000048

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un forage est exploité sur le site pour les usages industriels et notamment les appoints des tours aéroréfrigérantes. L'ajout d'une tour aéroréfrigérante ainsi que la hausse du personnel ont augmenté la consommation d'eau annuelle d'environ 860m3.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est existant. Extérieurement, seule une nouvelle tour aéroréfrigérante est installée à proximité des équipements existants. Aucune dégradation ou modification n'est attendue dans le cadre du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien qu'implanté en limite d'un site Natura 2000, la nouvelle tour aéroréfrigérante vient en complément des 2 installations déjà présentes. La gestion de cette nouvelle installation respecte l'arrêté ministériel du 14/12/13. Aucun impact supplémentaire est attendu quant à l'exploitation de cette nouvelle installation.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation de la nouvelle tour aéroréfrigérante n'est pas dans la zone concernée par le PPRI de la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La tour aéroréfrigérante fait l'objet des opérations de gestion, de maintenance et de suivi conformément à l'application de l'arrêté ministériel du 14/12/13. L'Analyse Méthodique des Risques qui a été réalisé permet de définir les conditions d'exploitation de manière à ne pas présenter de risques sanitaires notables.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'engendre pas d'augmentation significative de la production. Le trafic routier lié à l'activité de l'établissement n'est donc pas modifié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Cet équipement ne génère pas de nuisance sonore perceptible en limite de propriété.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune odeur n'est émise par le fonctionnement des tours aéroréfrigérantes.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration n'est perceptible en limite de propriété.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site est éclairé en période nocturne (mise ne marche à 5h30, extinction à 22h15), comme le reste de la zone d'activité. Cependant, les lumières sont limités aux voies de circulation lorsque cela est nécessaire. Aucune émission lumineuse supplémentaire n'est envisagée.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De la vapeur d'eau peut être émis avec le fonctionnement de ce type d'installation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des purges de déconcentration seront rejetés par ces équipements. Ces purges seront analysées par un laboratoire accrédité COFRAC.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun autre effluent n'est recensé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces équipements ne sont pas à l'origine d'émission de déchets autre que les futs vides des produits de traitement. Cependant, ces derniers sont limités et sont gérés avec les autres déchets de l'établissement. Aucune modification de la production de déchets liée à l'activité n'est observée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne prévoit aucun aménagement pouvant porter atteinte au patrimoine architectural. En cas de construction, les services sont sollicités en amont de toute construction.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune construction n'est prévue. Aucune modification sur les activités humaines n'est donc attendue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun cumul d'incidence avec d'autre projet de la zone industrielle n'est attendu.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

L'exploitation de la nouvelle tour aéroréfrigérante n'est pas de nature à entraîner des effets transfrontalier (malgré la proximité de la Belgique).

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Impacts paysagers : les bâtiments font l'objet d'une maintenance régulière et les allées de circulation sont régulièrement entretenues afin de veiller au bon aspect général du site. De plus, l'établissement est implanté depuis de nombreuses années dans une zone industrielle qui abrite de nombreuses autres industries. Le projet ne modifie pas le paysage.

Impacts eaux : les purges de déconcentration sont suivies de manière quantitative et qualitative.

Impacts air : Les rejets se limitent à de la vapeur d'eau.

Impacts bruit : le fonctionnement des tours n'entraîne pas de nuisance sonore perceptible en limite de propriété.

Impacts déchets : les déchets sont collectés et traités par des entreprises spécialisées et autorisées pour chaque déchet concerné.

Dangers : les matériaux mis en œuvre sur le site sont principalement métalliques. De même, le site présente un stockage limité de matières combustibles ou inflammables, limitant ainsi les risques d'incendie.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :

- de l'exploitation des tours aéroréfrigérantes actuelles,
- des arrêtés préfectoraux réglementant l'exploitation du site (AP et APC),
- de l'absence de construction envisagée,
- de la connaissance et de la maîtrise des impacts environnementaux et des dangers apportés par les activités,

Il ne semble pas nécessaire de mettre en place une évaluation environnementale, les principaux enjeux ayant déjà été pris en compte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

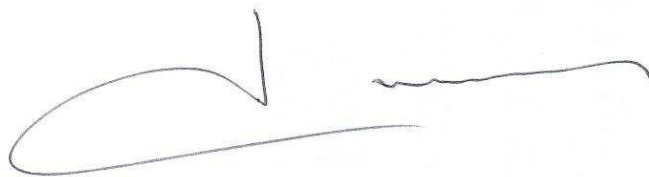
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Hautes-Rivières

le. 12/9/22

Signature



STEVENIN-NOLLEVAUX SAS
FORGES - ESTAMPAGE
Rue de la Semoy - Zone A - BP 26
08800 HAUTES RIVIÈRES (France)